

C.R.I.C. N° 171 (2015-2016)

3e session de la 10e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2015-2016

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance publique de commission\*

**Commission de l'emploi et de la formation**

Mardi 24 mai 2016

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i> .....	1
<i>État des lieux de la mise en œuvre de la sixième réforme de l'État au FOREm</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Henquet, Mme Vandorpe.....	1
<i>Questions et interpellations</i> .....	2
<i>Question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les titres de compétence »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Gonzalez Moyano, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	2
<i>Question orale de Mme Vandorpe à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'appel « Stop AttestationS ! » du réseau « Lire et Écrire » »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Vandorpe, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	3
<i>Question orale de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'évaluation des contrats subsidiés aides à la promotion de l'emploi (APE) »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Henquet, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	4
<i>Question orale de M. Destrebecq à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les inquiétudes de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) relatives aux points aides à la promotion de l'emploi (APE) »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Destrebecq, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	5
<i>Question orale de Mme Ryckmans à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le rapport de IDEA Consult sur les titres-services »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	7
<i>Question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la progression de l'emploi au sein des PME wallonnes »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Gonzalez, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	8
<i>Question orale de M. Legasse à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'emploi des indépendants complémentaires »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Legasse, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	9

*Question orale de Mme Ryckmans à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les rappels des agents du FOREm actifs au sein des agences locales pour l'emploi (ALE) »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation..... 10

*Question orale de M. Drèze à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'état d'avancement du Pacte pour l'emploi et la formation »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Drèze, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation..... 12

*Question orale de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'aide à l'installation en tant qu'indépendant »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Henquet, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation..... 13

*Question orale de Mme Potigny à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le site wecanhelp.be »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Potigny, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation..... 15

*Question orale de Mme Zrihen à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la position de la Wallonie concernant la politique de mobilité des travailleurs »*

Intervenants : M. le Président, Mme Zrihen, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation..... 16

*Question orale de Mme Zrihen à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les perspectives des bassins emploi qualifiant - formation - emploi (EFE) à l'issue de la première année d'existence »*

Intervenants : M. le Président, Mme Zrihen, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation..... 18

*Question orale de M. Drèze à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'incidence de la crise carcérale sur le plan d'insertion relatif à la lutte contre le radicalisme »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Drèze, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation..... 20

*Organisation des travaux (Suite)..... 21*

*Interpellations et questions orales retirées..... 21*

*Liste des intervenants..... 22*

*Abréviations courantes..... 23*

## COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Présidence de Mme Zrihen, Présidente

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 14 heures 9 minutes.*

**Mme la Présidente.** - La séance est ouverte.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

*Examen de l'arriéré*

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

*État des lieux de la mise en œuvre de la sixième réforme de l'État au FOREm*

**Mme la Présidente.** - En ce qui concerne les auditions, je voudrais revenir sur la demande d'auditions, telle qu'elle avait été formulée.

Je vous rappelle que nous sommes arrivés à la confirmation d'une audition seulement de Mme Vanboeckstal.

Est-on d'accord que l'audition porterait sur l'état des lieux de l'implémentation de la mise en œuvre de la sixième réforme de l'État au FOREm ?

Si l'on est bien d'accord sur le titre, je propose de charger M. le Secrétaire d'envoyer une lettre en bonne et due forme au nom de la commission, pour que l'on voie quelles sont les disponibilités que Mme Vanboeckstal peut nous donner. L'objectif étant bien d'avoir un document finalisé.

Cela fait quand même un semestre, depuis le 1er janvier, que l'on attend qu'un document bien construit nous soit présenté.

J'attends la réponse de Mme Vanboeckstal en la matière.

La parole est à M. Henquet.

**M. Henquet (MR).** - C'est intéressant de voir comment la Région wallonne s'est approprié les différentes compétences, suite à la sixième réforme de

l'État, vous venez de le souligner autrement. D'après vous, vous allez lui mettre une limite dans le temps. On demande à la recevoir dans les semaines ou dans les mois, dans les années à venir ?

**Mme la Présidente.** - Dans les années, cela me paraît difficile étant donné les aléas. Dans les mois, cela, c'est sûr. Je ne peux pas présumer, comme je l'ai dit, ni de son agenda, ni de la capacité, ni de l'état d'avancement de cet état des lieux.

Ce que je trouverais intéressant pour nous, pour pouvoir bien travailler, c'est que nous ayons un produit fini et finalisé sur une période très précise. Ce qui nous interpelle, c'est comment on fait, par exemple, dans le premier semestre. Comment cela s'est-il passé pour le premier semestre 2016 ? Ce serait correct si on lui forme cela, état des lieux de la situation après un semestre de la mise en application de la sixième réforme de l'État. Si on lui dit cela, je crois qu'elle peut nous répondre : « Oui, à telle date, je suis prête pour pouvoir venir le faire ici en la matière ».

**M. Henquet (MR).** - Avant les vacances parlementaires ?

**Mme la Présidente.** - Je lui pose la question. Si l'on dit premier semestre, cela nous amène, si mes informations sont bonnes, du premier jusqu'à fin juin, sachant... Personnellement, ce qui m'intéresserait aussi un peu, c'est de voir comment l'arrivée des jeunes après le 30 juin sera gérée aussi. Pour nous tous, ce sera important de savoir. Si elle le fait en septembre, c'est bon aussi. Pour vraiment que l'on ait un produit fini qui nous permette de bien comparer avec l'année prochaine.

Que dit la commission ?

**M. Henquet (MR).** - Je préfère avoir une réunion qui soit un peu plus tardive, mais qui soit complète et ne pas perdre de temps avec un rapport intermédiaire qui ne nous satisfera pas.

*(Réactions dans l'assemblée)*

**Mme la Présidente.** - Vous rejoignez, un peu plus tardive, mais au moins un document complet.

La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe (cdH).** - Oui, à la rentrée, le temps que la mise en place ait lieu, et cetera, qu'il y ait quand

même un recul sur les différents éléments. Si l'on ne sait pas échanger, cela sert à rien.

**Mme la Présidente.** - Parfait, je lui proposerai des dates à la rentrée.

La Commission a décidé de procéder à l'audition de Mme Vanboeckstal, Administratrice générale du FOREm, lors d'une prochaine réunion.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE DE MME GONZALEZ MOYANO À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES TITRES DE COMPÉTENCE »

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les titres de compétence ».

La parole est à Mme Gonzalez Moyano pour poser sa question.

**Mme Gonzalez Moyano (PS).** - Madame la Ministre, vous avez remis, le 19 avril dernier, le vingt-cinq millième titre de compétence à Massimo, un jeune de 25 ans, pour le métier de mécanicien automobile.

Pour rappel, ces titres de compétence ont été lancés en 2003 et permettent à toute personne de plus de 18 ans, ayant une expérience professionnelle, mais ne disposant pas de diplôme ou de certificat correspondant, de valider ces compétences professionnelles via une épreuve ou une formation.

La majorité des personnes candidates aux titres de compétence a entre 25 et 44 ans, pour environ 64 % d'entre eux.

À cet effet, Madame la Ministre, pouvez-vous nous en dire davantage ? Quelle est la catégorie la plus ciblée ? Quel est le taux de réussite moyen ?

Ces 25 000 titres ont été délivrés dans 36 métiers et via 47 Centres de validation des compétences, à Bruxelles et en Wallonie.

Quels sont, selon vous, principalement, ces métiers ? Envisagez-vous d'apporter des modifications à ce système ?

Enfin, je pense qu'un système qui permet réellement de faire reconnaître les acquis de faire souvent décoller des carrières est à étudier sérieusement en Wallonie.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, j'ai eu le plaisir de remettre, le 19 avril dernier, le vingt-cinq millième titre de compétence à Massimo, très exactement. Jeune homme qui a acquis les compétences nécessaires pour l'exercer de mécanicien automobile. Il a d'ailleurs réussi brillamment les tests devant nous.

Le dispositif de validation est opérationnel depuis 2005 et s'est développé progressivement sur base d'une collaboration entre les opérateurs publics de formation professionnelle continue et les partenaires sociaux.

Le développement s'est notamment appuyé sur des notes d'orientation stratégique, soutenues par les partenaires sociaux, qui proposaient aux gouvernements francophones quelques axes de travail. Le rapport d'activité annuel, validé par les partenaires sociaux, est déposé auprès des trois gouvernements concernés.

Plus précisément, en termes de statistiques, entre 2010 et 2015, au niveau des tranches d'âges :

- 13 % des titres de compétences concernent les 18-24 ;
- 32 %, les 25-34 ;
- 32 %, les 35-44 ;
- 23 %, les 45 et plus.

Notons que le taux de réussite par tranche d'âge est le plus élevé chez les jeunes.

Septante-cinq virgule quatre pour cent des candidats sont des chercheurs d'emploi ou associés. Plus de 90 % du public disposent au maximum du CESS ou d'un titre équivalent. Parmi ceux-ci, 65 % des candidats ne disposent pas du CESS.

Pour ce qui concerne les taux de réussite, en 2015, le taux de réussite moyen s'élevait à 75,1 %, en augmentation par rapport à 2014 où il s'élevait à 72,4 % et à 2006, où il frôlait les 63 %.

La validation évalue la maîtrise des compétences portées. Ajoutons qu'elle ne forme pas. D'année en année, la guidance des candidats, facteur de réussite pour eux, joue un rôle toujours plus important dans le dispositif.

Le principal mode d'évaluation des compétences dans le cadre de validation des compétences est celui de la mise en situation professionnelle. Permettre au maçon de réaliser un ouvrage au pied du mur, à l'aide-comptable de clôturer concrètement des comptes à l'aide de l'informatique, et cetera, libère l'expression de la compétence telle qu'elle est vécue sur le terrain.

Les inégalités engendrées par des inégalités de scolarité sont fortement diminuées, voire neutralisées. En 2015, le taux de réussite moyen des candidats disposant d'un titre du secondaire inférieur était de 76,7 % et le taux moyen de ceux qui disposaient d'un

certificat de qualification de fin de secondaire se situait à 77,9 %.

Une étude d'impact réalisée par un bureau d'étude indépendant et pilotée par les partenaires sociaux révèle que 58 % des 409 candidats interrogés sont à l'emploi et 76 % d'entre eux, suite à la validation, exercent un premier métier en relation avec le titre obtenu. Pour 95 % des 306 employeurs interrogés, le titre de compétence constitue une alternative intéressante, voire très intéressante pour les chercheurs d'emploi ne disposant pas de diplôme et 69 % d'entre eux sont prêts à l'utiliser lors de l'embauche externe.

Le choix des métiers dépend des secteurs professionnels. Ce sont les partenaires sociaux sectoriels qui sélectionnent les métiers. Ces derniers se situent actuellement hors du champ des qualifications de l'enseignement supérieur.

Les secteurs où la validation est la plus développée sont ceux de la construction – sans étonnement – des industries technologiques, mais aussi métalliques, de l'industrie alimentaire, de la mécanique automobile, des secteurs verts, dans le secteur tertiaire, la coiffure, les soins et le fitness, la logistique et le secteur du bois.

Longtemps attendu, le secteur HORECA a développé une offre complète pour la restauration et annonce aussi une offre complète pour l'hôtellerie.

Je souhaite souligner la très forte avancée enregistrée dans les pouvoirs locaux wallons qui sont impliqués dans le dispositif de validation via le Conseil régional de la formation, le CRF. Les titres de compétence y sont reconnus pour l'accès au recrutement et pour certaines évolutions barémiques.

Mes collègues de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la COCOF et moi-même, avons lancé une réflexion en vue d'optimiser encore l'impact de l'accord de coopération. Une note d'orientation sera présentée en ce sens lors du prochain Gouvernement quadripartite qui est prévu en juin 2016.

J'ai eu le plaisir de délivrer le vingt-cinq millièmes titre de compétence, mais le consortium m'assure que le trente millièmes titre de compétence pourrait être émis encore en 2016.

Vous voyez l'importance de l'évolution extrêmement rapide et du succès aussi de ces mesures.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

**Mme Gonzalez Moyano (PS).** - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse complète.

Ces titres de compétence sont un excellent outil pour encourager les personnes demandeuses d'emploi et

surtout sans diplôme à pouvoir travailler aussi. C'est une bonne alternative.

Relativement au secteur privé, on voit vraiment que les métiers manuels sont davantage prisés. Peut-être serait-il possible d'attirer aussi les professions dites plus intellectuelles, vous avez évoqué les secteurs de bureau, et cetera, et comptable. Ce serait bien aussi de pouvoir diriger les jeunes vers ce secteur-là.

Il est important d'apprendre que la catégorie la plus ciblée soit les jeunes, ce sont vraiment eux qui sont visés également par ces types de compétence.

### **QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « L'APPEL « STOP ATTESTATIONS ! » DU RÉSEAU « LIRE ET ÉCRIRE » »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'appel « Stop AttestationS ! » du réseau « Lire et Écrire » ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

**Mme Vandorpe (cdH).** - Madame la Ministre, il est inutile de souligner le travail remarquable des opérateurs de l'alphabétisation des adultes. On est tous conscients de la qualité de leur travail. Nous sommes au cœur de vos compétences. C'est quand même une réalité qu'il faut regarder en face : malheureusement, le mauvais fonctionnement de notre marché de l'emploi tient pour une part non négligeable à l'illettrisme et l'analphabétisme.

Les associations et personnes qui se consacrent à ce domaine méritent d'être saluées, mais aussi écoutées. Au travers de la plateforme « Stop AttestationS », elles expriment une fois encore un malaise à devoir fournir quotidiennement des attestations quant à la présence des apprenants aux formations. J'ai encore eu l'occasion d'en parler dernièrement lors d'une visite de terrain.

L'alphabétisation des adultes implique un rapport de confiance et de l'empathie. Les formateurs ressentent d'autant plus mal de jouer aux gendarmes. Ces charges administratives, avec ce public, prennent beaucoup de temps, au détriment parfois de la formation. Par ailleurs, les adultes en formation peuvent avoir des empêchements, qu'il est pénible et humiliant de devoir justifier au cas par cas.

En mai 2015, je vous avais interrogée à ce sujet. Vous m'aviez répondu qu'il était bien normal que les associations subventionnées fournissent des informations à des institutions telles que le FOREm ou les CPAS, pas forcément dans une logique de sanction,

mais aussi d'accompagnement. Vous reconnaissiez néanmoins une pression croissante sur les allocataires, laissant entrevoir une politique de contrôle plus humaine une fois cette compétence du contrôle transférée à la Région. Nous y sommes.

Serait-il envisageable d'alléger le nombre des attestations attendues des opérateurs de l'alphabétisation, dans le respect des réglementations relatives aux droits et devoirs des allocataires ? Pour la plateforme Stop AttestationS, des attestations d'inscription et de fin de formation aboutie pourraient suffire. J'aimerais avoir votre avis sur le sujet.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, il existe un contrat de coopération entre le FOREm et les opérateurs partenaires dans le cadre du dispositif de coopération pour l'insertion, qui organise les modalités de communication des informations entre les institutions. Un travail important a été mené entre le FOREm et les opérateurs, dans le cadre de la commission des opérateurs et une charte déontologique a été adoptée pour garantir une information complète du demandeur d'emploi quant à ses droits et obligations.

Rappelons que ces échanges d'informations sur la situation de la personne ne visent pas nécessairement des objectifs de contrôle et de sanction, mais simplement de suivi et d'accompagnement de la personne dans son parcours. Évitions donc de créer un climat de suspicion permanente de nature à entraver la coopération des divers acteurs chargés de l'accompagnement d'un même public.

Pour autant, le contrôle exercé sur les apprenants et les risques de sanctions ne sont pas absents de la réalité des centres de formation.

Certains documents administratifs complétés par l'association ont pour vocation d'aider le service public à assurer ses missions de contrôle de l'allocataire. D'une manière générale, il est évident également que ces dernières années ont vu s'accroître la pression sur les allocataires sociaux.

Le contrôle de la disponibilité des chômeurs étant transféré aux Régions, le FOREm est amené à exercer cette mission au sein d'un service à gestion distincte, en articulation avec les actions d'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi.

Une nouvelle approche du contrôle se développe donc progressivement, elle sera cohérente avec l'accompagnement du demandeur d'emploi et surtout adaptée tant à son profil qu'aux caractéristiques du marché du travail.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Madame la Ministre, j'entends bien que ce n'est pas nécessairement dans une optique de sanction, mais plus un accompagnement. Vous répondez bien à cet aspect de l'élément, mais je voudrais vraiment accentuer sur les associations telles que « Lire et Écrire » qui sont vraiment surchargées par ces démarches administratives. Vous n'avez pas répondu à cette question. Je ne sais pas si vous savez y répondre maintenant ou si je vais devoir me référer à une autre question.

Ne pensez-vous pas que les simples attestations d'inscription et de formation pourraient suffire, puisqu'il y a vraiment, dans ce genre d'associations, une relation de confiance qui doit se créer avec les personnes en formation ? Avec cet aspect un peu gendarme, ce n'est pas évident de créer cette relation de confiance.

#### **QUESTION ORALE DE M. HENQUET À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « L'ÉVALUATION DES CONTRATS SUBSIDIÉS AIDES À LA PROMOTION DE L'EMPLOI (APE) »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'évaluation des contrats subsidiés aides à la promotion de l'emploi (APE) ».

La parole est à M. Henquet pour poser sa question.

**M. Henquet** (MR). - Madame la Ministre, la presse s'est récemment fait l'écho d'une évaluation menée en Région bruxelloise par Actiris concernant les contrats subsidiés ACS du secteur non marchand et des pouvoirs locaux.

Globalement, le ministre se montrait content des résultats de l'évaluation, puisqu'il montrait que les contrats ACS n'étaient pas trop mal gérés, mais cela a tout de même mené à la suppression de 27 postes, ce qui permettra de dégager 267 000 euros.

M. Gosuin, votre homologue bruxellois, estime que cette évaluation est un signal : « Cela montre qu'il y a un contrôle. On le fait dans le secteur privé ». Selon lui, il n'y a pas de raison que l'on ne le fasse pas dans les ASBL. Cela permet aussi de régulariser des situations limites, c'est-à-dire où le travail exercé ne correspond pas à la définition initiale de l'engagement et qui sont d'ailleurs en défaveur du travailleur.

Le dispositif APE en Région wallonne peut être considéré comme le frère jumeau des ACS bruxellois, à la différence près qu'il mobilise près de 700 millions

d'euros en Wallonie pour un petit 200 millions à Bruxelles.

Que pensez-vous de l'initiative menée en Région Bruxelles-Capitale ?

Une analyse similaire à celle menée par Actiris en Région bruxelloise est-elle envisagée ou envisageable en Région wallonne ? Autrement dit, le FOREm va-t-il mener pareille enquête concernant le dispositif APE et peut-être relever certaines contradictions entre ce que l'on a dit que l'on allait faire et ce que l'on fait réellement sur le terrain ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, le décret du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement des demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non marchand de l'enseignement et du secteur marchand – comme tous les autres dispositifs d'emploi et de formation par ailleurs – est soumis à un contrôle permanent dans le chef de l'inspection sociale, de la DGO6 du Service public de Wallonie.

Chaque année, l'administration et le FOREm produisent aussi un rapport d'activités qui permet de voir l'évolution en matière d'emploi, la répartition sectorielle par genre, âge, niveau d'études, mais aussi le suivi des commissions interministérielles et les décisions d'arrêt de dossiers, document que vous avez à votre disposition. Ainsi, sur 700 dossiers contrôlés annuellement par l'inspection sociale, une dizaine fait l'objet d'une évaluation négative.

En outre, une évaluation approfondie a aussi été réalisée en 2010 par la société SONECOM, en partenariat avec l'Université de Liège, l'IWEPS et EASI-WAL, qui entre-temps est devenue e-WBS.

L'analyse réalisée a fait l'objet de nombreuses contributions de différents organismes acteurs dans le dispositif des APE dont, notamment, le Conseil économique et social de Wallonie, le FOREm, l'Union des villes et communes wallonnes, ainsi que l'UNIPSO.

Les recommandations prônées par l'étude ont été présentées au sein de la Commission emploi du Parlement de Wallonie et elles ont contribué à des adaptations réglementaires du dispositif :

- la sortie du secteur marchand de l'APE et, concomitamment, la mise en place du dispositif SESAM ;
- une simplification des procédures ;
- un raccourcissement des délais de traitement ;

- une introduction des formulaires électroniques simplifiés, selon le modèle « Standard Cost Model », réalisé par EASI-WAL.

Il convient aussi de préciser que depuis la précédente législature, les décisions relatives à de nouvelles demandes de postes APE sont systématiquement octroyées à durée déterminée, de manière à évaluer l'opportunité de l'octroi de l'aide avant un éventuel renouvellement.

Ce mécanisme permet, ainsi, de mieux monitorer le dispositif, d'en assurer une meilleure gouvernance, sans recourir à des sanctions ou à des retraits de décision.

Enfin, la réforme des aides en cours, en concertation avec les partenaires sociaux, s'appuie également sur les rapports d'activité et les évaluations disponibles, pour optimiser les dispositifs en termes d'efficacité et aussi en termes de simplification administrative.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Henquet.

**M. Henquet (MR).** - Il est vrai que, faisant la proportion, je me dis que si l'on récupère 267 000 euros à Bruxelles pour 200 millions de budget, on arriverait pratiquement à 1 million, ici en Wallonie. Ce qui n'est pas énorme quand on voit le budget global de 700 millions d'euros.

Je suis très heureux d'entendre que l'on arrive à des recommandations, que l'on adapte les règlements en fonction des réglementations, et que donc l'on évite, sans doute, qu'il y ait un dérapage.

Quand on lit ce à quoi on emploie les personnes par rapport à ce que l'on a dit que l'on allait faire avec elles, il y a parfois un décalage assez important. Il est donc bon qu'il y ait ces contrôles et ces recommandations.

#### **QUESTION ORALE DE M. DESTREBECQ À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES INQUIÉTUDES DE L'UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE (UVCW) RELATIVES AUX POINTS AIDES À LA PROMOTION DE L'EMPLOI (APE) »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Destrebecq à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les inquiétudes de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) relatives aux points aides à la promotion de l'emploi (APE) ».

La parole est à M. Destrebecq pour poser sa question.

**M. Destrebecq** (MR). - Madame la Ministre, l'UVCW a récemment dressé un constat relativement sombre pour l'avenir financier des communes.

L'une de leurs inquiétudes est liée à la réforme des aides à l'emploi et, en particulier, aux points APE, qui concernent quelque 30 000 agents au sein des administrations des villes et communes wallonnes.

Selon l'UVCW, la rationalisation doit absolument respecter le principe de neutralité budgétaire, commune par commune, tant pour la valeur des points que pour le mécanisme de réduction des cotisations sociales.

Pourriez-vous faire le point sur ce dossier ?

Le principe de neutralité budgétaire, pour chacune des communes, sera-t-il réalisable, selon vous ?

Que répondez-vous aux inquiétudes de l'UVCW ?

Voilà un sujet qui me semble extrêmement important. On connaît chacun, aujourd'hui, les budgets disponibles au sein de nos villes et communes. Il est intéressant d'entendre, sur ce sujet, vos réflexions et, surtout, vos décisions et solutions.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, comme je l'ai déjà expliqué à plusieurs reprises – devant cette commission aussi, d'ailleurs – je comprends tout à fait que l'annonce d'une réforme des dispositifs de l'emploi et, plus particulièrement, des dispositifs APE, dont on vient de parler, qui consomment des moyens importants en Wallonie, derrière lesquels se trouvent énormément d'emplois, puisse susciter, comme tout changement de cette ampleur, une réelle appréhension chez les employeurs concernés, en particulier chez les pouvoirs locaux.

C'est, d'ailleurs, la raison pour laquelle j'ai souhaité qu'une réponse positive soit apportée par mon cabinet à toutes les demandes de présentation et d'explication de la réforme. Pour l'instant, on tourne pour expliquer un peu partout l'objectif de la réforme.

L'ambition des partenaires sociaux et du Gouvernement, dans la proposition d'évolution des aides APE, est, avant tout, de répondre à un souci de simplification administrative et de stabilisation des emplois qui, avouons-le, sont devenus structurels. C'est pourquoi la mise en œuvre du système de forfaitisation se réalisera de manière progressive et surtout, de manière concertée avec les acteurs sectoriels.

À cet égard, je tiens à préciser que l'Union des villes et communes de Wallonie et la Fédération des CPAS ont été reçues par mon cabinet dès que l'accord a été conclu entre le Gouvernement et les partenaires sociaux. Ils

continueront à être rencontrés et entendus tout au long du travail d'opérationnalisation de la mesure.

Pour les pouvoirs locaux, j'ai sollicité l'ORPSS, l'Office des régimes particuliers de sécurité sociale, afin de disposer des montants de réductions sociales ACS des pouvoirs locaux. Les statistiques complètes, sur l'année 2015, seront consolidées dès la fin du semestre.

Sur la base des données, différents scénarios seront élaborés, de manière à définir un schéma de forfaitisation dans lequel aucun employeur ne sera lésé. De même, la situation des postes APE obtenus par certains employeurs, dans le cadre du plan Marshall ou pour répondre à des besoins exceptionnels ou spécifiques, sera analysée dans la perspective d'une intégration éventuelle de ces aides dans le système de forfaitisation.

Quoi qu'il en soit, le nouveau système de forfaitisation des APE, pour les pouvoirs locaux, en tant que budget relevant du portefeuille de l'emploi et finançant des rémunérations, sera, en conséquence, catégorisé comme une dépense de personnel, et donc – si vous suivez attentivement tous nos travaux budgétaires – soumise à indexation.

En outre, le projet de réforme des aides prévoit la simplification et le renforcement du dispositif des articles 60 et 61, outils essentiels et efficaces de réinsertion des bénéficiaires du CPAS. Les modalités d'évolution de ces dispositifs seront également discutées avec l'Union des villes et communes, tout comme la mise en œuvre du contrat d'insertion pour les jeunes.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Destrebecq.

**M. Destrebecq** (MR). - Je vous remercie pour cet éclaircissement.

En gros, si j'ai bien compris, on simplifie, on ne change rien, il n'y a pas de stress.

*(Réaction de Mme la Ministre Tillieux)*

Au niveau du résultat, l'Union des villes et communes s'inquiète inutilement, puisque vous veillez au grain, en simplifiant un peu les choses, peut-être en rationalisant, mais de manière pragmatique. Vous l'avez dit, c'est structurel. Il faudra y voir, là, un élément assez important dans la gestion des villes et communes.

Il était judicieux de votre part de rencontrer les pouvoirs locaux. Il est encore plus important de continuer à les rencontrer, car si, aujourd'hui, il y a encore une inquiétude, c'est peut-être que le message n'est pas bien passé. Je ne sais pas s'il a été mal émis ou mal reçu. En tous les cas, il serait opportun d'en clarifier les choses à l'avenir.

Nous suivrons avec attention, comme vous nous le suggérez, les travaux budgétaires. On verra, de la sorte, l'évolution de ce dossier.

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE RAPPORT DE IDEA CONSULT SUR LES TITRES-SERVICES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le rapport de IDEA Consult sur les titres-services ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Madame la Ministre, ce rapport sur l'utilisation du dispositif des titres-services était réalisé chaque année par IDEA Consult. Si vous vous souvenez, on l'avait beaucoup utilisé pour effectuer des comparaisons, notamment pour éclairer notre proposition de résolution sur l'amélioration du dispositif, parce qu'il mettait à disposition de nombreuses données et comparaisons utiles sur l'ensemble du dispositif en Belgique.

J'ai quatre questions à ce sujet.

Le rapport 2015, portant sur les activités de 2014, est-il disponible ?

Est-il accessible ? Pour ma part, je ne l'ai pas trouvé, alors que j'avais trouvé les autres. S'il n'est pas encore accessible, pourrait-il nous être communiqué ?

Avec la régionalisation de la matière, ce rapport est-il encore réalisé ? Si oui, par qui ? On s'est posé la question, et on n'est pas les seuls. On en a parlé lors de l'évocation des résolutions portant sur les titres-services.

Selon quelle procédure la réalisation de ce rapport a-t-elle été attribuée ?

Dans le récent décret sur la mise en œuvre de la réforme de l'État et diverses dispositions en matière d'emploi, que nous avons adopté récemment, il est mentionné qu'il y a bien un rapport dont le contenu est arrêté et élaboré par le FOREm. Je voulais savoir si c'est bien de ce rapport qu'il s'agit dans la proposition de décret.

La méthodologie et les données collectées seront-elles les mêmes, permettant, ainsi, une comparabilité du dispositif, au-delà de la régionalisation, avant et après ?

Si un tel rapport n'est plus envisagé, ce serait dommageable. Ne jugez-vous pas utile d'en disposer et, dans ce cas, de le faire réaliser ? Est-ce possible ? Si oui, comment ?

Ce rapport nous permettrait d'assurer une information des autres Régions. En outre, comment l'information aux autres Régions et le transfert d'informations entre la Wallonie et les autres Régions seront-ils assurés ?

Même si la régionalisation du dispositif permet des dispositions différentes par Région, il importe que l'information entre Régions continue à circuler – on l'a examiné entre la Région bruxelloise et la Région wallonne, en ce qui concerne la portabilité du dispositif – et de s'attarder sur ce qui se passerait pour des personnes qui passeraient d'une Région à une autre.

Voilà donc quatre questions autour de ce rapport, anciennement IDEA Consult, et je ne sais pas comment il s'appellerait, mais je souhaiterais savoir s'il est prévu de le maintenir.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, la transposition de la législation relative aux titres-services suite au transfert de compétences – c'est le décret du 27 avril dernier – maintient bien l'obligation d'établir un rapport d'évaluation de la mise en œuvre du dispositif.

Il est prévu que le rapport d'évaluation soit transmis au Gouvernement, et ensuite au Parlement de Wallonie. Ce rapport porte sur les effets de la mesure au niveau de l'emploi, tant au niveau du nombre d'emplois qu'en termes de qualité de l'emploi.

Lorsque le dispositif était encore fédéral, le rapport portait également sous le coût global, brut et net, de la mesure, avec une attention particulière sur les effets retour notamment, en matière d'allocations de chômage.

Ce volet a été supprimé, du fait que la gestion des allocations de chômage est restée une compétence fédérale, et est donc à charge de l'ONEM.

L'arrêté confiant la mission de préparer ce rapport sera prochainement présenté au Gouvernement wallon.

Cet arrêté modifie l'article 12 de l'arrêté royal du 12 décembre 2001, dans lequel il sera désormais spécifié que la société émettrice, aujourd'hui Sodexo, demande, chaque année, aux entreprises agréées, les données nécessaires au FOREm. Ils compléteront les données, de source authentique, disponibles pour réaliser l'évaluation.

Ces données concernent notamment le nombre de contrats de travail conclu au cours de l'année et qui sont toujours actifs au 31 décembre, avec une distinction entre les contrats de travail à durée indéterminée et les autres.

Le FOREm analyse actuellement l'opportunité de lancer un appel d'offres pour charger une société externe de réaliser cette évaluation. Je vous rappelle qu'antérieurement, c'était IDEA Consult.

En tout état de cause, une comparaison des résultats de 2016 et de 2015, dernière année où le dispositif était encore géré par le Fédéral, sera réalisée.

Par ailleurs, un Comité de suivi interrégional s'est mis en place, avec pour objectif premier de réussir le transfert du dispositif, au bénéfice des utilisateurs et des travailleurs, mais aussi des entreprises agréées.

Le comité règle, via un protocole d'accord avec d'autres entités fédérées, les questions qui concernent l'ensemble des utilisateurs et/ou des entreprises ; par exemple le déménagement d'un utilisateur d'une Région à une autre, ou encore les modifications des procédures d'agrément pour une entreprise qui serait active dans deux des trois Régions, ou bien dans les trois Régions.

Ce comité permet également d'assurer l'information des titres-services au sein de chaque Région, ainsi qu'un échange de données statistiques.

En ce qui concerne l'année 2014, le rapport n'a pas été réalisé par le Fédéral. C'est la raison pour laquelle le Comité de suivi interrégional a porté cette question à l'ordre du jour de ses réunions.

Je vous tiendrai, tout naturellement, informé de la prochaine évaluation du dispositif. Je ne manquerai, en outre, pas de revenir vers cette assemblée afin de pouvoir communiquer les résultats. Je vous sais très attentif à cette compétence des titres-services.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Fort heureusement, il y aura ce rapport. Vous me rassurez sur ce point.

Par contre, il est particulièrement dommageable qu'il n'ait pas été réalisé en 2014. Ce n'est pas parce que la matière est régionalisée, que le bilan ne peut pas être fait, pour n'avoir, justement, aucune rupture en matière d'information et de traitement des données.

Je ne sais pas pourquoi, ni s'il était prévu qu'il soit réalisé. Je reviendrai, à ce propos, vers vous, à moins que vous ne puissiez me dire s'il était prévu qu'il soit réalisé et qu'il ne l'a pas été. Ou bien, il était prévu qu'il ne soit pas réalisé, et dans ce cas on peut difficilement imputer la responsabilité à quelqu'un, même si l'on peut regretter qu'il n'y ait pas eu ce rapport.

J'entends bien que toutes les données ne seront pas les mêmes, et notamment que l'analyse du dispositif ne peut pas être réalisée dans ce rapport-là. J'espère simplement que cette analyse sera, néanmoins disponible, éventuellement, au cours de l'année.

Je reviendrai vers vous pour en savoir davantage, dès que le FOREm aura décidé de l'attribution du marché. Je ne sais pas si vous disposez déjà un timing pour cette décision éventuelle de la part du FOREm.

*(Réaction de Mme la Ministre Tillieux)*

Je reviendrai, dès lors, vers vous avec une question écrite.

#### **QUESTION ORALE DE MME GONZALEZ MOYANO À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA PROGRESSION DE L'EMPLOI AU SEIN DES PME WALLONNES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la progression de l'emploi au sein des PME wallonnes ».

La parole est à Mme Gonzalez Moyano pour poser sa question.

**Mme Gonzalez Moyano** (PS). - Madame la Ministre, récemment, la presse relatait une hausse d'emploi de 0,7 % dans le secteur des petites et moyennes entreprises. Ainsi, l'emploi structurel au sein des PME, hors contrats temporaires, a progressé, au cours du premier trimestre, dans les trois Régions, par rapport au dernier trimestre 2015. C'est une excellente nouvelle.

Il s'agit de la plus forte progression en six ans. Tout comme lors des trois derniers mois de 2015, l'emploi PME est dans le vert, dans toutes les Régions, et plus particulièrement en Flandre : +1,1 %. Les hausses sont plus faibles à Bruxelles, soit +0,4 %, et en Wallonie, soit +0,1 %.

Chez nous, la hausse est plus marquée auprès des « grandes » PME : + 1,3 %. Par ce terme, j'entends les sociétés employant entre 50 et 99 personnes, alors qu'au nord du pays, les « petites » PME, composées de moins de 20 travailleurs, rattrapent leur retard, après plusieurs mois de stagnation : + 1,2 %, contre + 0,1 % en Wallonie.

Pourquoi, contrairement à la Flandre, nos « petites » PME ne parviennent-elles pas à augmenter leur nombre d'emplois de manière aussi significative ?

Quelles mesures pourraient être mises en place pour qu'une hausse de l'emploi dans les « petites » PME soit aussi importante que dans les « grandes » PME wallonnes ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, les chiffres avancés dans votre question parlementaire proviennent de l'indice Emploi-PME, calculé par SD Worx, sur la base d'un échantillon composé de 16 496 entreprises occupant, au total, 157 670 personnes en Belgique.

Il est difficile, pour le FOREm, de confirmer les évolutions présentées, étant entendu que les données statistiques, émanant de sources administratives, à savoir de l'ONSS, ne sont pas encore disponibles pour le premier trimestre 2016.

Néanmoins, selon les dernières estimations disponibles, de l'ONSS, on observe une hausse de 0,6 % du nombre de postes de travail salarié, à un an d'écart, en Wallonie, au quatrième trimestre 2015.

Si le nombre de postes de travail salarié a augmenté dans les trois Régions, dans le même temps, au sein du secteur privé belge, l'emploi a diminué de 0,5 % dans les petites entreprises occupant moins de 20 travailleurs, et de 0,3 %, dans les moyennes et grandes entreprises occupant 20 à 199 travailleurs.

À l'inverse, l'emploi dans les très grandes entreprises, occupant plus de 200 travailleurs, progresse de 2,7 %.

Les aides à l'emploi telles qu'elles existent en Région wallonne favorisent naturellement la croissance de l'emploi dans les plus petites entreprises et constituent, dès lors, une mesure visant à faire progresser l'emploi dans ces structures. Ainsi, à titre d'exemple, les primes à l'emploi ou le dispositif d'aide SESAM ne sont accessibles qu'aux TPE et PME, à savoir jusqu'à 50 travailleurs.

Cette sélectivité des aides suivant la taille des entreprises permet de soutenir l'emploi dans les entreprises pour lesquelles la croissance de l'emploi est plus lente et, par conséquent, affecter les aides publiques là où elles sont les plus utiles.

La réforme des aides à l'emploi que je mène actuellement, en concertation avec les partenaires sociaux, s'articulera en outre, de manière optimale aux dispositifs de soutien économique à la croissance des PME, relevant des compétences de mon collègue, M. Marcourt, et dont l'un des effets attendus est la croissance de l'emploi dans les PME.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

**Mme Gonzalez Moyano (PS).** - Je remercie Mme la ministre pour sa réponse. Même si, vous l'avez signalé, les chiffres avancés par la presse ne sont pas tout à fait corrects.

J'imagine pleinement que la future réforme des aides à l'emploi viendra et contribuera à augmenter ce taux d'emploi. Je l'espère.

Je suis tout de même heureuse d'apprendre que des mesures concrètes soient bien prévues, sachant que les PME constituent vraiment le moteur en termes de relance économique et composent le tissu essentiel en matière d'emploi en Wallonie.

#### **QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « L'EMPLOI DES INDÉPENDANTS COMPLÉMENTAIRES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Legasse à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'emploi des indépendants complémentaires ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

**M. Legasse (PS).** - Madame la Ministre, l'emploi reste l'un des défis majeurs de notre époque.

Dans cette optique, il importe d'encourager la création d'entreprises et de soutenir le statut d'indépendant. Les indépendants créent non seulement leur propre emploi, mais en créent aussi pour les autres. De plus, ils créent de l'activité et de la richesse.

Il convient, toutefois, aussi d'encadrer la création d'entreprises, car il y a encore de trop nombreuses faillites en Région wallonne, même si le nombre de 200 par mois, selon la presse, est en forte baisse.

Le statut d'indépendant complémentaire semble être une option raisonnable à cet égard, car il permet à l'entrepreneur de développer son affaire petit à petit en se reposant sur un emploi fixe.

Depuis la sixième réforme de l'État, la Région wallonne est devenue compétente pour les indépendants et la volonté du Gouvernement wallon, inscrite dans la DPR, est bien de favoriser le statut d'indépendant.

Mes questions sont donc les suivantes, Madame la Ministre.

Concernant les indépendants complémentaires, quel dispositif sera simplifié pour créer une activité ?

Suite à la sixième réforme de l'État, peut-on compter sur une continuité des seuils en matière de franchise TVA et d'exemption de cotisations pour les indépendants complémentaires ?

Serait-il envisageable de relever ces seuils sensiblement, de manière à faciliter les débuts d'un indépendant complémentaire ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, le Gouvernement souhaite faire de la Wallonie une Région entreprenante. Pour ce faire, il mise sur une synergie gagnante entre divers dispositifs, mis en place par chaque ministre, dans le cadre des compétences de chacun.

En ce qui concerne mes compétences emploi et formation professionnelle, plusieurs dispositifs soutiennent l'entrepreneuriat. Ils s'adressent à toutes les personnes porteuses d'un projet d'entreprise qui souhaite se lancer dans l'aventure de l'entrepreneuriat ou, éventuellement – et les cas sont nombreux – reprendre une entreprise.

Les centres de l'IFAPME, les Structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi, les SAACE, les chèques-formations à la création d'entreprises et le dispositif Airbag sont autant de mesures de soutien à l'entrepreneuriat, qui se traduisent par un accompagnement, en individuel ou en collectif, des futurs entrepreneurs. Cela leur permet aussi d'avoir accès à un suivi et des conseils pour renforcer leur projet d'entreprise, à un soutien financier et à de l'information sur le panel des aides qui peuvent être activées pour pouvoir développer efficacement les projets.

Les dispositifs s'adressent aux porteurs de projet. Par ces accompagnements, le choix du statut à titre principal ou en complémentaire est un aboutissement de la démarche préparatoire. Grâce à cette préparation, le porteur de projet voit ses formalités administratives d'installation facilitées, obtient plus facilement un dossier de crédit et accède plus efficacement aux aides au développement économique qui sont mises à sa disposition.

La DPR entend favoriser le statut d'indépendant afin de faire grandir le vivier d'entrepreneurs en Wallonie. Cela passe également, comme vous le rapportez, par la simplification administrative. Le Gouvernement wallon travaille, dans le cadre du plan Marshall 4.0, au développement d'une administration moderne et numérique, qui facilitera les démarches administratives des entreprises et des indépendants.

Ce sont des investissements importants, qui nécessitent une réflexion et une articulation des dispositifs propres à chaque administration, afin de faciliter le flux de données entre elles, optimiser le recours à la Banque-carrefour des échanges de données et éviter que les entrepreneurs ou les futurs entrepreneurs ne répètent les démarches administratives qui peuvent apparaître pesantes pour nos entreprises.

Pour de plus amples informations sur la simplification administrative, ainsi que sur les seuils en

matière de franchise TVA, je vous invite à interroger mon collègue en charge de la simplification administrative et du budget.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Legasse.

**M. Legasse (PS).** - Je remercie Mme la Ministre pour cette réponse. Je m'adresserai à son collègue pour la partie qui le concerne. J'aurais dû y penser.

#### **QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES RAPPELS DES AGENTS DU FOREM ACTIFS AU SEIN DES AGENCES LOCALES POUR L'EMPLOI (ALE) »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les rappels des agents du FOREm actifs au sein des agences locales pour l'emploi (ALE) ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

**Mme Ryckmans (Ecolo).** - Madame la Ministre, la question des prestations assurées par les agents du FOREm au sein des ALE a déjà été soulevée et pose de nombreuses questions.

Ont déjà été évoquées la non-liaison fonctionnelle entre les agents et les ALE pour la gestion et l'encodage des titres-services, tout comme la gestion des cartes Activa, autre sujet d'inquiétude grandissante pour les ALE.

Certaines de celles-ci voient leur personnel détaché pour une certaine part de leur temps de travail et rappelé pour être mis à disposition du FOREm, notamment pour la gestion des cartes Activa, vu l'absence de ressources internes au FOREm pour assurer cette mission.

Pouvez-vous confirmer cette information ? Pouvez-vous me préciser le nombre d'équivalents temps-plein ainsi récupérés auprès des ALE ?

Combien de ces agents sont-ils volontaires pour cette mission ?

Madame la Ministre, l'enveloppe de 1,2 million d'euros prévue pour les ALE est-elle entièrement allouée aux missions des ALE ? Si tel n'est pas le cas, le solde devrait permettre d'engager du personnel en renfort.

Le FOREm a-t-il prévu d'engager des agents supplémentaires, de manière à éviter que ce soient les ALE qui pâtissent de cette situation ?

Comment justifiez-vous que ce soient les ALE qui libèrent des agents pour assurer ces missions ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, le FOREm a repris la compétence de la délivrance des cartes Activa au 1er janvier 2016. Cette matière, transférée suite à la sixième réforme de l'État, représente un défi d'envergure pour le FOREm, avec un flux de demandes de cartes de travail estimé à près de 180 000 par an.

Par conséquent, certaines ALE ont été mises à contribution pour une petite partie du temps de travail de leur personnel afin d'aider à la gestion des cartes Activa, en raison essentiellement d'un manque d'effectif lié au transfert de compétences – nous en avons déjà parlé – du peu d'information disponible et documentée concernant les processus de l'ONEM et du développement en cours d'un outil informatique que nous souhaitons adapté aux besoins.

Le FOREm a, dès lors, dû faire preuve de flexibilité et solliciter des renforts en son sein, afin de répondre au mieux aux attentes des demandeurs d'emploi et des entreprises et surtout pour répondre au flux exceptionnel de demandes de cartes Activa durant les premières semaines de transfert effectif de la compétence vers le FOREm.

Ces renforts se sont limités à une ou deux journées par semaine par agent, répartissant, ainsi, la charge sur un plus grand nombre et concernent 7,3 équivalents temps plein qui sont détachés provisoirement pour le traitement spécifique de ces cartes Activa. Un grand nombre d'agents se sont portés volontaires, puisque 32 des 43 agents concernés ont accepté, spontanément, de participer à cette situation particulière.

Les 11 autres agents ont été sollicités sur la base du niveau d'activité de leur ALE. Ces agents désignés effectuent un renfort à temps partiel, de l'ordre de maximum un jour par semaine.

Les agents ALE ne sont pas les seuls à avoir été sollicités, puisque le FOREm avait préalablement mobilisé des conseillers en démarches administratives, ainsi que d'autres agents administratifs.

Les agents ALE assuraient déjà, rappelons-le, parmi leurs missions de base auprès de l'ONEM, la tâche d'informer les demandeurs d'emploi sur le dispositif Activa.

Contrairement à d'autres agents du FOREm, ils avaient moins besoin de formation et étaient directement opérationnels pour prendre cette mission en charge. Le besoin d'intervention des agents ALE est régulièrement évalué et leur contribution n'est requise que lorsqu'un renfort est indispensable du fait du nombre de cartes sollicitées.

Concernant l'engagement de personnel ALE, des travaux sont en cours pour objectiver et évaluer la charge de travail des Agences locales pour l'emploi. L'analyse vise notamment à répartir équitablement le personnel au sein des communes wallonnes. Au terme de ce travail, le FOREm pourra envisager de recruter, en fonction des besoins objectivés et des possibilités budgétaires.

Concernant le budget, vous évoquez une enveloppe de 1,2 million pour les ALE. Il s'agit d'un budget alloué aux assurances que le FOREm doit souscrire dans le cadre de l'activité des ALE : police d'assurance des accidents corporels des travailleurs ALE, responsabilité civile générale des ALE et responsabilité civile générale en cas de sinistre causé par une ALE. Il est donc utilisé en exclusivité à cette politique. Par ailleurs, l'enveloppe « Rémunérations pour le personnel ALE » s'élève à 12 641 000 euros et est allouée à ce personnel.

Pour en revenir à la question de la délivrance des cartes Activa, le FOREm a développé une nouvelle procédure de traitement des cartes de travail en recourant à son important réseau de conseillers présents dans les territoires et dans ses centres de contacts. Ainsi, le nouveau modèle repose sur l'implication d'une première ligne de conseillers qui traitent les demandes de carte de travail introduites en direct par les demandeurs d'emploi, soit lors d'un contact téléphonique via les centres de contact, soit lors d'un entretien en vis-à-vis, soit par l'utilisation d'un formulaire de demande de carte via le site Internet du FOREm.

Une deuxième ligne de conseillers est également mise en place au niveau du siège central du FOREm. Elle a pour missions de traiter les éventuelles révisions de carte de travail dans les cas où le demandeur est en droit de revendiquer une carte plus avantageuse, de traiter les demandes de carte de travail qui sont introduites par les employeurs de manière individuelle ou collective, d'apporter, à la première ligne de conseillers, un soutien en matière d'information et d'accompagnement.

Ce nouveau modèle, en plein déploiement, sera pleinement opérationnel pour les premiers jours du mois de juin et permettra aux demandeurs de bénéficier directement d'une carte de travail, pour autant qu'ils soient dans les conditions.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Madame la Ministre, je trouve intéressant de savoir ou d'essayer de cerner à quoi est dû cet afflux exceptionnel de cartes. Peut-être avez-vous déjà une idée pour me répondre de suite et savoir pourquoi il y a eu cet afflux exceptionnel ? Sinon, les 180 000 demandes de cartes étaient prévisibles. On l'a dit, la difficulté de faire le développement de

l'application informatique, alors que la régionalisation était annoncée, prévue et connue de longue date pose problème, puisque l'on a, d'une manière ou d'une autre, été devant la nécessité d'aller chercher des agents et de les distraire de leur intervention en ALE qui n'était pas du tout prête à être sollicitée de la sorte. C'est soit un défaut de prévoyance ou d'anticipation et en tout cas une situation où si les ALE n'ont pas été les seules sollicitées, vous l'avez exprimé, elles sont cependant particulièrement interpellées par cette situation, puisqu'elles ont aussi des enjeux importants et ont besoin de leur personnel.

Dire que ces agents sont les plus opérationnels pour remplir ces postes et aller les solliciter auprès des ALE, d'aller les chercher dans les ALE, c'est tout à leur honneur, mais cela pose – je le redis – un gros problème pour les ALE.

Je suis étonnée aussi que le déploiement se fasse seulement maintenant et que l'on puisse seulement, au mois de juin, anticiper sur d'éventuels engagements, alors que le problème était connu. L'afflux exceptionnel ? Si vous me dites qu'il a été perçu dès le mois de janvier, il faut pouvoir aller plus rapidement vers des engagements pour éviter de faire porter le poids sur les agences locales pour l'emploi qui ont déjà un nombre très important de missions à accomplir et qui, on le sait, sont amenées à devoir répondre dans l'urgence à un nombre important de personnes à accompagner dans l'emploi.

**QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À  
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET  
DE LA FORMATION, SUR « L'ÉTAT  
D'AVANCEMENT DU PACTE POUR L'EMPLOI  
ET LA FORMATION »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Drèze à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'état d'avancement du Pacte pour l'emploi et la formation ».

La parole est à M. Drèze pour poser sa question.

**M. Drèze (cdH).** - Madame la Ministre, il y a déjà maintenant quelques semaines, voire quelques mois, qu'a été évoquée la réforme et la simplification des aides à l'emploi, un dossier qui a été mené avec succès, notamment en parfaite harmonie avec les partenaires sociaux.

Il est entendu que le Pacte pour l'emploi et la formation a une portée plus large que la réforme des aides à l'emploi.

Vous me permettez donc de revenir vers vous aujourd'hui avec quelques questions toutes simples.

Des avant-projets ont-ils déjà été soumis au Gouvernement ou sont-ils en voie de l'être en rapport avec le Pacte pour l'emploi et la formation ? Quel est le calendrier prévu ?

La réforme des aides à l'emploi, en ce compris le contrat d'insertion, sera-t-elle d'application dans les délais prévus ? Quelles sont encore les étapes à franchir ?

Où en sont les discussions avec le GPSW ? Des propositions sont-elles encore attendues de sa part ? Le cas échéant, pour quels volets du futur pacte ?

Est-il prévu de mettre en place des outils adaptés pour pouvoir évaluer les effets de celui-ci sans dépendre entièrement des chiffres et prévisions des organes fédéraux ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, depuis l'approbation par le Gouvernement des orientations de la réforme des aides à l'emploi, proposées en concertation avec les partenaires sociaux wallons, un important travail d'opérationnalisation des mesures prévues a été mis en œuvre pour tenter de les rendre effectives dès l'année prochaine.

De multiples contacts, réunions et séances de travail ont été organisés avec le FOREm, l'ONEM, l'ONSS et l'ORPSS qui sont mobilisés en première ligne pour l'exécution de cette réforme. Les rencontres ont porté tant sur les aspects réglementaires que sur les aspects administratifs et technologiques impliqués par la réforme.

En parallèle, un avant-projet de décret est en cours de finalisation et sera soumis, en première lecture, au Gouvernement dans les prochaines semaines dans la perspective d'être déposé sur la table du Parlement à l'automne.

Mon objectif reste toujours que les premiers effets de cette réforme, dont la mise en œuvre du contrat d'insertion pour les jeunes, puissent intervenir dès 2017.

D'autre part, le travail sur les autres volets du Pacte pour l'emploi et la formation se poursuit, toujours en concertation avec les partenaires sociaux réunis au sein du GPSW. Le projet de pacte sera discuté avec les partenaires sociaux dans les prochaines réunions de travail avant d'être soumis au Gouvernement.

Le groupe de travail abordera toutes les thématiques initialement prévues, à savoir, en plus de la réorganisation des aides à l'emploi et du contrat d'insertion, l'augmentation des places de stage en alternance, la réorganisation des incitants financiers à la

formation continuée des travailleurs, l'orientation professionnelle et les outils du dialogue social.

À l'occasion de ce dernier point, le Gouvernement et les partenaires sociaux se pencheront sur la nécessité d'équiper, au départ des structures wallonnes et en collaboration avec les institutions fédérales compétentes, les décideurs wallons d'outils autonomes et performants nécessaires à l'évaluation et l'adaptation de nos politiques socioéconomiques.

Dès qu'un accord sera intervenu sur le projet de Pacte pour l'emploi et la formation, j'en présenterai rapidement les options et orientations devant votre commission ou, le cas échéant, en séance du Parlement.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Drèze.

**M. Drèze** (cdH). - Me voilà rassuré, sauf peut-être sur un petit point : à deux reprises, vous avez évoqué la réforme dès 2017, mais pas dès le 1er janvier 2017.

*(Réaction de Mme la Ministre Tillieux)*

Si c'est de la prudence, je n'insiste pas.

Pour le reste, j'ai pris bonne note des cinq chapitres principaux du contenu de votre avant-projet de décret. Si j'ai bien compris, vous prendrez vous-même l'initiative de revenir vers nous quand les choses seront prêtes. Vous nous dispensez ainsi de vous réinterroger régulièrement.

**QUESTION ORALE DE M. HENQUET À  
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET  
DE LA FORMATION, SUR « L'AIDE À  
L'INSTALLATION EN TANT  
QU'INDÉPENDANT »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henquet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'aide à l'installation en tant qu'indépendant ».

La parole est à M. Henquet pour poser sa question.

**M. Henquet** (MR). - Madame la Ministre, on va parler du plan Airbag, caché sous un autre libellé pour que je puisse poser ma question 15 jours après la question d'actualité.

Il me semblait important de revenir sur cette mesure primordiale pour le développement de la Wallonie, tant d'un point économique que social, qu'est le plan Airbag. Ce plan vivote depuis 2014 : blocage, évaluation par le FOREm – dont on ne connaît pas grand-chose pour ne pas dire rien – arrêt de la Cour constitutionnelle, lourdeur administrative ; rien ne lui est épargné.

C'est vrai qu'en octobre 2015, vous nous aviez annoncé et je vous cite : « Il s'agira pour le Gouvernement, au terme de l'analyse que je viens de vous présenter, de soumettre au Parlement de Wallonie, au cours des prochaines semaines, un projet de décret tenant compte à la fois des éléments constitutifs de l'évaluation du dispositif Airbag, et ce afin d'optimiser l'impact de cette mesure sur l'autocréation d'emplois, puisque c'est cela l'objectif recherché et, deuxièmement, des conclusions de l'arrêt de la Cour constitutionnelle et des adaptations décrétales qui s'imposeront ».

En lisant le budget 2016, début décembre, on pouvait lire que le projet de décret serait déposé début 2016. Nous sommes en mai 2016, cinq mois plus tard et toujours rien sur la table. Dans le même temps, il nous revient que des demandes sont en attente depuis 9, 10 ou 11 mois. Des citoyens prêts à prendre le risque de se lancer et de créer leur propre emploi restent sur le carreau et sont dans l'expectative.

Je vous réitère la demande : pourrions-nous disposer de l'évaluation réalisée par le FOREm et remise au Gouvernement wallon en juillet 2015 ?

Quand allez-vous déposer le projet de décret de refonte du système ?

Combien de dossiers sont-ils actuellement en attente ? Les personnes sont-elles informées de l'avenir réservé à leur demande et des délais ?

En séance plénière, vous nous rappeliez qu'en 2015, via l'ajustement budgétaire, 1,5 million d'euros supplémentaires avaient été ajoutés au budget du fait du succès de la mesure. Manifestement, vous le souligniez à l'époque, ce 1,5 million d'euros n'a pas été réellement consommé. Pouvez-vous nous expliquer le phénomène qui s'est produit et qui justifie cette non-consommation alors que la mesure a un succès certain ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, une nouvelle fois, je souhaite vous rassurer sur le fait qu'il n'est aucunement question de suspendre ou de geler le dispositif. Le comité de sélection Airbag continue encore et toujours à analyser chacun des dossiers réceptionnés par le FOREm, qui en examine la recevabilité et les instruit, sur la base du décret du 27 octobre 2011 relatif au soutien à la création d'emploi en favorisant les transitions professionnelles vers le statut d'indépendant à titre principal.

Pour tenir compte de l'augmentation du nombre de dossiers, à laquelle le FOREm a dû faire face depuis le début de la législature et éviter des délais de traitement trop longs, il a été procédé à une réorganisation de certaines procédures en vue de fluidifier l'examen des dossiers par le comité de sélection.

Alors qu'en 2014, 266 dossiers ont été examinés par le FOREm et présentés au comité de sélection Airbag – une moyenne de 26 dossiers à instruire et examiner par séance, ainsi vous saurez combien de fois ils se sont réunis – en 2015, 370 dossiers ont fait l'objet d'un examen et d'une décision, où l'on arrive à une moyenne de 37 dossiers par séance.

Parmi ces 370 dossiers, 254 ont reçu une réponse positive. On est donc bien loin de l'immobilisme.

Le budget consacré au dispositif en 2016 – vous le savez puisque vous avez été attentifs aux travaux budgétaires – s'élève à 2,9 millions d'euros. En 2015, nous avons finalement inscrit à l'ajustement un budget de 3,7 millions d'euros. Or, nous avons été confrontés in fine à une consommation budgétaire inférieure aux prévisions, puisque c'est un montant de 2,5 millions d'euros qui a été consommé.

Cette consommation inférieure aux prévisions s'explique, mais comment pouvons-nous l'expliquer ?

Elle s'explique d'une part, par le séquençage de l'aide qui est liquidée en plusieurs tranches et de manière dégressive sur une période de deux ans. Le FOREm constate que de plus en plus de demandeurs, après avoir obtenu les deux premières tranches, qui sont les plus importantes, de 4 200 euros et 3 600 euros, ne sollicitent plus les troisièmes et quatrièmes tranches auxquelles ils peuvent normalement prétendre, parce que celles-ci sont conditionnées à la rédaction et à la transmission de rapports et bilans comptables. C'est ainsi que 119 dossiers ont ainsi été classés sans suite, pour cause d'abandons et/ou de cessations d'activité. L'évaluation qualitative du dispositif l'a montré, les porteurs de projet se sentent confrontés à une certaine rigidité administrative. C'est notamment la simplification des conditions de la liquidation de l'aide qui est envisagée dans la réforme du dispositif.

D'autre part, une proportion importante des dossiers qui ont été réceptionnés par le FOREm en 2014, en suite à l'annonce relative à la rumeur de suspension de la mesure, l'ont parfois été de manière hâtive : « On va vite rentrer des dossiers, on a entendu une rumeur ». Un certain nombre de ces dossiers analysés courant 2015 se sont avérés incomplets et/ou non éligibles.

Je peux vous transmettre, si vous le souhaitez, le rapport d'évaluation du dispositif qui reprend les principales recommandations et surtout les pistes d'améliorations du comité de sélection Airbag.

Aujourd'hui, vous le savez, le dispositif Airbag doit être revu suite à l'arrêt de la Cour constitutionnelle rendu en novembre 2015. La complexité du dossier a rendu nécessaire un travail d'analyse juridique important. Cette analyse se termine et porte tant sur l'application territoriale que sur la base de compétences dont relèverait un décret modificatif Airbag. Sur cette

base, je proposerai un texte au Gouvernement dans les prochaines semaines.

Ma volonté est que le dispositif Airbag puisse être adapté à la lumière des conclusions de l'arrêt de la Cour constitutionnelle en tenant compte des éléments constitutifs de l'évaluation du dispositif, en vue d'optimiser l'impact de la mesure sur l'autocréation d'emploi et sur l'entrepreneuriat.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Henquet.

**M. Henquet (MR).** - Je remercie Mme la Ministre pour ses réponses complètes. Comment fera-t-on pour que je puisse avoir le dossier d'évaluation ? Peut-être M. le Secrétaire peut-il nous le faire parvenir ? Merci.

J'entends que certaines personnes décrochent, sans se demander pourquoi on n'a pas utilisé le 1,5 million d'euros supplémentaires. Vous dites que certains décrochent après les deux premières obtentions de subsides. C'est sans doute lié – comme le mentionnait l'article – à la surcharge administrative. Je suppose donc que la réforme que vous allez entamer va en tenir compte, que l'on va essayer de simplifier le système pour que l'on n'arrive plus à ce nombre de personnes qui arrêtent.

Je voudrais terminer par une réflexion générale. J'avais lu, dans le système français, une expérience qui indiquait que : « Dans les emplois subsidiés, lorsque le subside tombe, l'emploi disparaît automatiquement ». Forcément, puisqu'il est lié au subside, s'il n'y a plus de subside, il n'y a plus d'emploi. Cela paraît logique, puisque ce n'est peut-être pas dans l'objectif de ces emplois d'apprendre aux personnes à voler de leurs propres ailes.

Par contre, dans le dispositif Airbag, ici, c'est extrêmement intéressant, parce que ce sont des gens qui sont indépendants complémentaires, ils pourraient devenir totalement indépendants. Ils pourraient donc sortir d'une autre structure de laquelle ils dépendent.

Par contre, quand on regarde les chiffres qui sont affectés par la Région wallonne, prenez les emplois complètement subsidiés, les APE, 700 000 millions d'euros, les titres-services 500 millions d'euros, puis quand on voit le dispositif, c'est 3 millions d'euros.

Si l'on veut, parce que l'on sait très bien que, quel que soit le système, le niveau politique, que ce soit les entités fédérées, le Fédéral, en Europe, tous les pays agonisent au niveau de leur budget ; je me dis que continuer à subsidier sans voir de perspectives d'aération des budgets, c'est peut-être aller dans le mur.

Donc, il faudrait revoir la disproportion des budgets affectés aux emplois uniquement subsidiés par rapport à ceux qui pourraient proposer de ne plus dépendre du système. N'y a-t-il pas une réflexion globale à avoir, de se dire que l'on devrait essayer de faire plus.

Quand on voit les autres chiffres, on a 70 000 indépendants complémentaires qui pourraient tous devenir totalement indépendants. Quand on voit les chiffres, je pense qu'il y en a 20 000 qui passent le cap. On a donc 50 000 personnes qui pourraient basculer de l'autre côté si l'on avait des mesures peut-être plus intéressantes.

*(Réaction de Mme la Ministre Tillieux)*

Sauf s'il y avait des mesures plus intéressantes. S'ils sont indépendants complémentaires, je suppose que l'objectif est d'essayer un jour d'être complètement indépendant. Imaginez qu'ils deviennent tous indépendants et que tous engagent une personne, c'est 70 000 chômeurs en moins sur 250 000. C'est magnifique.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - C'est un échange convivial et sympathique. Juste pour rebondir sur ce que vous dites, parce que la réflexion me semble extrêmement intéressante, le dispositif Airbag doit vraiment subsister, c'est important.

Néanmoins, j'ajouterai à la réflexion le fait que si tant de nouveaux entrepreneurs ne viennent pas réclamer la troisième et la quatrième tranche au motif qu'il y a trop de volets administratifs et qu'il faut rendre des comptes, les comptes devront de toute façon être établis.

Je pense que la charge administrative n'est pas énorme, c'est le prétexte. La réalité, c'est : in fine, cette aide est-elle vraiment nécessaire ? Si l'on ne fait pas la démarche – je ne sais plus quels sont les montants exacts des dernières tranches, mais elles sont inférieures à 3 600 euros – pour 3 600 euros, on n'estime plus nécessaire de remplir les démarches administratives pour aller chercher les moyens de soutien public en termes de financement.

Il y a peut-être une réflexion à avoir là aussi en disant : « Finalement, ne subventionne-t-on pas aussi avec un effet d'aubaine sur certains dossiers ? »

Toute la difficulté est de cerner quels sont les dossiers qui, sans l'effet de soutien public, financier, n'auraient jamais vu le jour, n'auraient pas pu se constituer et quels sont ceux qui, de toute façon, sans moyens publics, auraient quand même vu le jour ? La véritable question réside là, avec une réelle difficulté de cerner les motifs et de les rédiger dans un texte de décret ou d'arrêté. La véritable question est là, me semble-t-il.

**M. Henquet (MR).** - Je pense que vous avez raison sur ce point de vue là.

Une solution est peut-être de lancer une enquête pour savoir pourquoi seulement 16 000 sur 70 000 passent le cap, s'ils se trouvent dans une situation confortable et qu'ils ne désirent pas devenir indépendants à titre principal. À ce moment, on aurait un élément de réponse pour réorienter les politiques de subsidiation.

#### **QUESTION ORALE DE MME POTIGNY À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE SITE WECANHELP.BE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Potigny à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le site wecanhelp.be ».

La parole est à Mme Potigny pour poser sa question.

**Mme Potigny (MR).** - Madame la Ministre, en mars dernier, le site d'initiative citoyenne wecanhelp.be était mis en ligne, avec pour objectif de centraliser les offres proposant aide et soutien en emploi aux réfugiés arrivés en Belgique.

Dans une précédente réponse, vous nous informiez que le FOREm prenait contact avec l'association en vue d'une collaboration. Des liens permettant soit d'accéder aux offres d'emploi du site du FOREm, soit de déposer un CV ou encore de consulter les services du FOREm serait ainsi accessible depuis la page emploi de wecanhelp.be.

Au moment où j'ai déposé cette question, rien de tel n'était visible, mais depuis lors – et plus spécifiquement aujourd'hui – je suis allée vérifier sur le site de wecanhelp.be et j'ai pu voir qu'il existe réellement un lien maintenant via un onglet service public, donc on était envoyé vers le FOREm.

Ma première question serait donc de savoir si vous avez déjà un retour sur ce lien entre le site de wecanhelp.be et le FOREm ? Si oui, que peut-on en retenir ?

Par ailleurs, en parcourant la page « emploi », j'ai observé un détail interpellant. Il existe une case intitulée « OK bénévolat ». En cliquant sur une de ces annonces, on obtient le descriptif des compétences professionnelles de la personne, la possibilité pour un employeur de le contacter, mais aussi cette fameuse case, qu'elle soit validée ou non.

Sur – à ce moment-là – les 17 demandeurs d'emploi, neuf sont potentiellement d'accord de travailler en tant que bénévoles. On pourrait considérer cela comme une aubaine pour les personnes mal intentionnées.

Même si le site est géré par une association sous l'égide de la Fondation Roi Baudouin et que la volonté vise à favoriser l'intégration des réfugiés dans notre société, ne faudrait-il pas intervenir à ce sujet pour que les responsables soient bien conscients des abus et conséquences que cette forme de prestation de travail peut entraîner si elle est mal encadrée ?

D'autre part, avez-vous, en tant que ministre wallonne de l'Emploi, une quelconque possibilité d'intervention ? Autrement dit, peut-on exiger que des critères d'encadrement et de suivi balisent les offres et demandes d'emploi de ce site ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, le FOREm a entamé les négociations avec l'ASBL qui gère le site « wecanhelp ». Les accords envisagés ont été conclus, mais l'ASBL n'a toujours pas pris les dispositions concrètes pour mettre sur son site les liens vers les pages web du FOREm. Par contre...

*(Réaction d'un intervenant)*

Vous avez de la chance d'avoir réussi les manipulations, c'est bien. À moins qu'entre le temps de rédiger ma réponse... Voilà.

Par contre, les responsables et conseillers du FOREm qui travaillent avec le public cible des primo-arrivants disposent de toutes les informations utiles pour orienter les personnes concernées vers ce site.

Un contact a été repris avec l'ASBL depuis lors. Elle s'engage à mettre en pratique les accords pris avec le FOREm.

Il s'agit d'une initiative privée portée par une association de fait, composée de quatre citoyens, soutenue par la Fondation Roi Baudouin. Au-delà des contacts déjà établis avec le FOREm, il importe de s'assurer que la légalité est respectée.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Potigny.

**Mme Potigny (MR).** - Merci pour votre réponse. Concernant cette fameuse case « bénévolat », vu la supervision de ce site privé par la Fondation Roi Baudouin, on peut espérer qu'il n'y ait pas d'exploitation, si je puis dire, de ces personnes, au profit de cette ASBL.

*(M. Henquet, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)*

## QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA POSITION DE LA WALLONIE CONCERNANT LA POLITIQUE DE MOBILITÉ DES TRAVAILLEURS »

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la position de la Wallonie concernant la politique de mobilité des travailleurs ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

**Mme Zrihen (PS).** - Madame la Ministre, ce mardi 17 mai a eu lieu à Bruxelles la réunion des secrétariats des organes de concertation fédéraux et régionaux. L'ordre du jour de cette réunion était spécialement consacré à la mobilité des travailleurs.

On le sait, cette mobilité attire un intérêt croissant dans le cadre du débat sur la fin des emplois à vie. Le mouvement des travailleurs d'un lieu de travail à l'autre peut être regardé comme un instrument important d'ajustement dans le marché du travail, tout en impliquant des changements économiques structureaux. De ce point de vue, la mobilité représente un ingrédient crucial de ce que l'on appelle aujourd'hui la flexibilité de la main-d'œuvre.

Cependant, si cette mobilité des travailleurs crée de nouvelles opportunités, elle peut aussi être une arme redoutable à l'encontre des droits des travailleurs. En effet, lorsque cette mobilité se vit sous le poids de la contrainte et de l'insécurité de l'emploi, il faut évidemment tout mettre en place pour réguler ladite mobilité. De ce fait, si cette mobilité devait se concevoir comme un instrument de déstabilisation du marché du travail, je crois qu'il est de notre devoir de refuser pareille dérive, que l'on pourrait qualifier, sans être abusif, de néolibérale.

Face à ce paradoxe d'une mobilité à la fois libératrice et contraignante, il convient en Wallonie, dans le cadre des compétences régionales, de s'inscrire dans ce large débat européen.

Que comptez-vous mettre en œuvre afin de faciliter ou de mieux encadrer la mobilité des travailleurs ?

Cette mobilité vous semble-t-elle souhaitable afin de relever le taux d'emploi de notre Région ?

Des accords et des discussions ont-ils lieu avec les régions limitrophes du Benelux ou de la Grande Région à ce sujet, car c'est bien entendu un dispositif global ?

Quelle est la position du Conseil économique et social de Wallonie face à cette problématique ? Quels sont les résultats de la discussion du 17 mai ? En avez-vous eu quelques échos ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, les secrétariats des organismes de concertation fédéraux – je pense au Conseil national du travail, au Conseil central de l'économie – régionaux et communautaire – je veux parler du CESW et de ses homologues flamands, le SERV, pour bruxellois, le CES-RBC et germanophone, le CES-CG – se rencontrent de manière régulière. Ces réunions ont pour objectif un échange sur les priorités propres à chaque organisme et une concertation sur des thématiques concernant les niveaux tant régionaux que fédéraux. Des travaux en cours dans plusieurs organismes peuvent déboucher sur des collaborations plus concrètes, les compétences étant, dans certains domaines, partagées entre le pouvoir fédéral et les entités fédérées. C'est le cas pour la mobilité des travailleurs.

Lors de la réunion des secrétariats des organismes de concertation du 17 mai dernier, les organismes régionaux ont indiqué que leurs travaux étaient toujours centrés sur la mise en œuvre de la sixième réforme de l'État.

Du côté des instances fédérales, concernant la mobilité plus précisément, une étude menée par le CCE, en collaboration avec le CNT et les Conseils économiques et sociaux régionaux, vise à objectiver les coûts de déplacement domicile-travail et leur répartition entre employeurs, travailleurs et pouvoirs publics. Les résultats de l'étude doivent encore être validés par les instances des conseils avant que ne soient proposées d'éventuelles recommandations communes.

En ce qui concerne donc la mobilité interrégionale des travailleurs, la coopération entre entités fédérées est fondamentale. En effet, les trois Régions de notre pays sont confrontées, à des degrés divers, à un taux de chômage important, en particulier chez les plus jeunes, mais aussi, a contrario, à une pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs et pour certains métiers.

C'est avant tout l'objet de Synerjob, la Fédération des services publics régionaux de l'emploi et de la formation, qui rassemble le FOREm, le VDAB, ACTIRIS, l'ADG et Bruxelles Formation, qui a pour but d'unir les efforts et de cibler les moyens et les ressources de chacune des institutions pour relever les défis posés par les distorsions observées sur le marché de l'emploi de notre pays. Dans le cadre de cette coopération et dans le but de mettre au travail un maximum de demandeurs d'emploi, notamment en favorisant leur mobilité, un certain nombre d'actions concrètes sont mises en œuvre et renforcées d'année en année : de l'échange automatique d'offres d'emploi entre les organismes à la mise en place de conseillers bilingues, en passant par la constitution d'équipes mixtes de conseillers VDAB-FOREm pour la gestion active d'offres émanant

d'entreprises flamandes, la sensibilisation des entreprises flamandes à la possibilité de recruter de la main-d'œuvre au-delà de la frontière linguistique, la prospection d'opportunités d'emploi et l'organisation de *job datings* et de *jobbeurs* en Wallonie comme en Flandre.

La mobilité internationale doit aussi être considérée comme une véritable source d'opportunités. On ne peut se permettre de faire l'économie d'une démarche de promotion de la mobilité, qui est une piste pour augmenter les possibilités d'insertion sur le marché de l'emploi, en particulier pour les jeunes qui entrent sur le marché de l'emploi.

La mobilité intra-européenne est particulièrement encadrée. Les chiffres font état d'un taux de moins de 4 % d'Européens mobiles en 2014, ce qui reste encore relativement limité. Quant aux relations avec des pays tiers, comme le Canada, elles se font sur la base de solides relations institutionnelles.

En termes de politiques de formation et d'emploi, j'ai déjà eu l'opportunité de vous présenter les orientations que j'ai souhaité donner au plan Langues du plan Marshall 4.0.

Je soutiens également le travail important réalisé par le FOREm, à travers sa participation active au réseau européen EURES qui a pour vocation d'offrir des informations, des conseils et des services de recrutement et de placement aux travailleurs et aux employeurs, ainsi qu'à tout citoyen désireux de tirer profit du principe de la libre circulation des personnes. Il s'appuie sur un réseau de conseillers spécialisés et formés sur les questions de mobilité, incluant cinq conseillers wallons qui, quotidiennement, apportent leur expertise et aident les personnes désireuses de travailler ou de suivre une formation à l'étranger, ainsi que les employeurs que le recrutement transfrontalier intéresse. Les conditions de vie et de travail à l'étranger sont notamment abordées.

Je suis également très sensible à la coopération en matière de mobilité des apprenants au sein de l'espace européen, comme au sein de l'espace transfrontalier. C'est pourquoi, à l'occasion de la présidence wallonne de la Grande Région, j'ai souhaité voir intensifier les échanges dans le domaine de l'éducation et de la formation, en ce compris la formation en alternance. La problématique de l'échange d'apprenants entre organismes de formation est liée à la reconnaissance des qualifications et des compétences acquises de part et d'autre de la frontière, ainsi qu'à la question de la sécurisation des droits sociaux des apprenants, questions sur lesquelles un travail important est réalisé, avec mes collègues grand-régionaux et en concertation avec le Secrétariat général du Benelux. Le 8 mars dernier, le Comité de gestion du FOREm a, quant à lui, marqué son accord sur un projet pilote visant à identifier les obstacles, notamment juridiques, qu'il conviendrait de lever pour que les demandeurs d'emploi wallons aient la

possibilité de réaliser un stage en entreprise au Grand-duché du Luxembourg et aux Pays-Bas.

Enfin, je rejoins tout à fait la position prise par le Comité économique et social de Wallonie sur cette question, lequel, dans les avis qu'il a rendus sur les questions relatives au dumping social, en juin 2014 notamment et à la migration économique et l'occupation de travailleurs étrangers suite à la sixième réforme de l'État – février 2016 – a indiqué que la mobilité doit contribuer au développement de l'activité économique et au soutien de la compétitivité régionale ; tout en insistant sur le fait que ces retombées positives ne peuvent se concevoir que dans un cadre de saine concurrence, dans le strict respect de la légalité et dans un souci constant de protection du travailleur et de respect de ses droits sociaux.

C'est la position que je défends avec mes collègues du Gouvernement, notamment dans le cadre de la concertation intrabelge relative aux initiatives européennes, telles que la récente proposition de directive de la commission sur le détachement des travailleurs qui vise, en principe, à « faciliter le détachement de travailleurs dans un environnement de concurrence loyale et de respect des droits des travailleurs ».

**M. le Président.** - La parole est à Mme Zrihen.

**Mme Zrihen (PS).** - La question de la mobilité des travailleurs est quelque chose qui se conçoit déjà dès la période de la formation. Il est vrai que c'est très important, que vu la taille de notre territoire, le renforcement que nous faisons sur les apprentissages de langues différentes, trois langues, dans un pays comme le nôtre, devraient être des atouts et non pas un handicap.

La volonté de lever les obstacles pour des stages au Grand-Duché du Luxembourg et aux Pays-Bas est tout à fait fondamentale.

Je plaiderai pour qu'à ce stade peut-être, on puisse imaginer que dans le cursus de formation dans les sections techniques et professionnelles et dans toute la formation en alternance, un stage soit obligatoire dans une des deux autres communautés linguistiques que nous avons. Cela nous permettrait peut-être aussi de lever toutes ces inquiétudes et obstacles, de la réticence de ne pas connaître alors qu'il est tout à fait possible de le faire, il faut simplement oser passer le cap. On le voit avec les professeurs de langue qui maintenant commencent à être mobilité dans les écoles d'immersion. Ce serait vraiment un atout peut-être que nous pourrions avoir.

## **QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES PERSPECTIVES DES BASSINS EMPLOI QUALIFIANT - FORMATION - EMPLOI (EFE) À L'ISSUE DE LA PREMIÈRE ANNÉE D'EXISTENCE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les perspectives des bassins emploi qualifiant – formation – emploi (EFE) à l'issue de la première année d'existence ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

**Mme Zrihen (PS).** - Madame la Ministre, ce 12 mai 2016, les instances du bassin EFE Hainaut-Centre organisaient une matinée d'information après une année de fonctionnement de la mise en place du nouveau dispositif territorial développé au travers de la sixième réforme de l'État.

Cette matinée a permis à un public directement concerné – CPAS, associations, FOREm, écoles, et cetera – d'être informé des rouages de cette machine qu'est un bassin EFE, de son bilan de fonctionnement, des retours des différents présidents des chambres Emploi-Formation et de la chambre Enseignement, ainsi que des nouvelles compétences du FOREm et de sa réorganisation, effective au 1er juillet 2016.

Compte tenu des nombreuses réunions réalisées par les différents bassins au cours de cette année d'existence et dans un souci de développer une meilleure rapidité d'action :

- un carnet de bord des projets menés, en cours et à venir, existe-t-il ? ;
- quels retours vous ont-ils été faits de cette matinée d'information ? ;
- comment accroître les relations entre les différents acteurs au sein des bassins ? ;
- comment intégrer au mieux les informations relayées par ces instances dans la mise en place de la réforme des aides à l'emploi en Wallonie et les possibilités de formations existantes ? ;
- la durée de mise en place de nouvelles formations/cursus varie grandement entre l'enseignement, CEFA, IFAPME et FOREm, quels facteurs pourraient expliquer ce phénomène ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, les instances bassins EFE ont pour mission de permettre et de favoriser le dialogue et la concertation entre les partenaires sociaux – bancs patronal et syndical – et les acteurs de

l'enseignement qualifiant, de la formation professionnelle et de l'insertion socioprofessionnelle. Aussi, dans ce cadre, elles réalisent un rapport annuel analytique et prospectif dont l'objectif est d'établir, par bassin, un diagnostic commun à l'ensemble des acteurs compétents en termes d'offres existantes et de besoins de formation. Plus concrètement, il s'agit pour chaque instance d'établir une liste annuelle des filières, des métiers, des formations et des options qualifiantes à développer et/ou maintenir en priorité.

Actuellement, chacune des neuf instances wallonnes a en effet réalisé ce rapport analytique et prospectif et établi une liste de priorités et de recommandations en matière de développement de filières d'enseignement et de formation. Une synthèse de ces travaux est disponible via la plateforme Internet « bassinefe.be ».

Cette synthèse a l'avantage de présenter succinctement les thématiques prioritaires de chacun des bassins, ainsi que les perspectives d'actions qui en découlent.

Les instances bassins ont également pour mission de favoriser le développement de pôles de synergies en lien avec les thématiques prioritaires retenues par bassin. Il s'agit dans cette dynamique de développer des projets conjoints entre les différents acteurs locaux de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'enseignement, de les mettre en relation, à titre d'exemple, autour de projets qui peuvent cibler l'orientation et l'information sur les filières et métiers, la mise en commun d'équipements et d'infrastructures de formation. Ces instances sont donc, par l'essence même de leurs missions, chargées de dynamiser les acteurs de chacun des bassins autour de projets favorisant les politiques croisées du Gouvernement wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Par ailleurs, les avis et les recommandations établis en matière de filières d'enseignement qualifiant ont un caractère obligatoire à l'égard des établissements scolaires qualifiants. Ces derniers doivent se conformer aux priorités définies par chaque bassin dans leurs perspectives d'ouverture ou de maintien d'options qualifiantes. Ils disposent, à ce titre, d'incitants financiers dont la répartition est négociée au sein de la Chambre Enseignement.

La Chambre Emploi-Formation professionnelle des bassins remet quant à elle des avis et recommandations sur les filières de formation professionnelle, dans le cadre des agréments de nouvelles filières ou opérateurs, par exemple. À charge pour ceux-ci d'en tenir compte dans le maintien ou la création de filières de formation et de motiver toute création de filières en dehors des recommandations.

En conclusion, les retours reçus des différentes séances organisées par les bassins pour leur premier bilan annuel se veulent enthousiastes et réalistes.

Réalistes, car, après une année de fonctionnement, il faut bien considérer les premiers pas effectués au regard du chemin à parcourir pour que le dispositif donne sa pleine mesure. Il reste en effet du travail, notamment, pour que les acteurs concernés puissent s'appuyer sur un langage commun afin non seulement de faciliter la phase de diagnostic commun par bassin, mais aussi et surtout afin de faciliter la mise en œuvre des réponses à apporter en matière de filières d'enseignement et de formation professionnelle.

Enthousiastes, car il faut aussi considérer que ces premiers pas montrent qu'il est effectivement possible de dialoguer et de se concerter de façon croisée sur certaines difficultés liées à l'emploi, la formation et l'enseignement.

La récolte des premiers fruits du travail des instances bassins montre déjà qu'une convergence des réponses à apporter par les différents acteurs aux besoins identifiés est possible.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Zrihen.

**Mme Zrihen (PS).** - Je crois qu'il y a avec ce dispositif de bassin un outil extrêmement performant qui devrait nous permettre d'actionner un levier. Être enfin en relation en tenant compte du redéploiement économique de chaque zone, la liaison entre la formation, l'emploi, mais surtout technique très important.

C'est surtout une question de dialogue, de partage d'analyses, de partage de bonnes pratiques et de données de manière très prospective une certaine vision de la manière dont on peut au mieux potentialiser les atouts que donnent l'enseignement, les CEFA, l'IFAPME et aussi les formations FOREm. Il faudrait pour cela peut-être que l'ensemble de l'analyse soit partagée et peut-être aussi se donner un autre timing un peu plus rapide chaque année, quand même un certain nombre de sections sortent, un certain nombre d'élèves sont mis sur le marché de l'emploi. Il serait intéressant qu'ils puissent avoir des perspectives très rapidement.

Merci beaucoup de toutes vos réponses.

**M. le Président.** - Je vous rends la parole, Madame la Présidente, puisque M. Drèze est réapparu. Ils ont déjà fait le coup au cdH.

*(Mme Zrihen, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Mme la Présidente.** - Je vous remercie beaucoup, Monsieur Henquet, pour votre soutien. Je reprends la présidence.

**QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À  
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET  
DE LA FORMATION, SUR « L'INCIDENCE DE  
LA CRISE CARCÉRALE SUR LE PLAN  
D'INSERTION RELATIF À LA LUTTE CONTRE  
LE RADICALISME »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Drèze à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'incidence de la crise carcérale sur le plan d'insertion relatif à la lutte contre le radicalisme ».

La parole est à M. Drèze pour poser sa question.

**M. Drèze** (cdH). - Madame la Ministre, à l'occasion, aussi bien en commission qu'en plénière, d'évoquer avec vous le volet insertion socioprofessionnelle du Plan wallon de lutte contre le radicalisme. Un million d'euros en moyens complémentaires ont été intégrés dans le budget 2016 à cet effet. Lors de nos derniers échanges, les modalités de mise en œuvre de ces moyens ne semblaient pas encore fixées avec précision. Nous étions donc en attente d'information complémentaire. Entre temps, des rencontres devaient avoir lieu entre le cabinet de la ministre et le secteur. Certaines questions de fond n'étaient pas encore tranchées. Je m'étais promis de revenir aux nouvelles en temps utiles, ce que je fais en intégrant l'actualité dramatique que tout le monde peut regretter au niveau des prisons. Je lis même dans la presse que certains directeurs de prison ont fait plus ou moins le deuil des activités d'insertion et de formation dans leur établissement, ce que je trouve assez regrettable et contraire aux efforts que nous menons au niveau associatif et au niveau du Gouvernement wallon.

Le public ciblé sera-t-il déterminé en regard de critères de risque de radicalisation, notamment en fonction d'une confession religieuse ou de la nature des faits ayant déterminé la détention ? Quel sera le tarif horaire appliqué ? Vous aviez évoqué celui des OISP et éventuellement celui des EFT dans certains cas, mais nous avons relevé que ce rêve était fort limité vu le contexte et le temps perdu dans les entrées et sorties d'établissement. Ce tarif horaire tiendra-t-il compte des conditions et des charges particulières du public concerné, tant intra-muros qu'extra-muros ? Dans la détermination de ce tarif, sera-t-il tenu compte du régime spécifique appliqué aux EFT par rapport aux OISP ? La mise en œuvre des actions concernées implique-t-elle une concertation avec les représentants du monde carcéral et donc avec le niveau fédéral ? À cet égard, le conflit social qui perturbe actuellement ce service public compromet-il cette concertation ?

Vu que les moyens étaient prévus au budget initial 2016, nous sommes pratiquement à la mi-2016, les conditions en termes de taux de réalisation des actions seront-elles assouplies pour l'année en cours ?

Confirmez-vous que les moyens consacrés à ces actions seront structurels et exclusivement réservés aux CISP ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, pour définir les modalités précises de la mesure relative à la formation en milieu carcéral comme vecteur de lutte contre le radicalisme, j'ai effectivement veillé à mettre les opérateurs concernés autour de la table. Ils se sont ainsi réunis le 28 avril dernier.

Le secteur a accueilli la mesure positivement. Il a marqué même sa satisfaction. Les opérateurs sont motivés, volontaires et ont déjà relayé de nombreuses propositions depuis l'annonce de la mesure.

La rencontre du 28 avril a également permis d'identifier des points d'attention, dans les modalités qui seront fixées, pour pouvoir mettre en place la mesure de la manière la plus efficiente. Suite à la réunion, l'interfédération des EFT-OISP a, en outre, fait parvenir à mon cabinet des propositions concrètes qui vont dans ce sens.

S'il est encore tôt pour vous informer des modalités, en voie d'être arrêtées, je peux vous confirmer que la mesure s'adressera au public habituel des CISP, défini sur la base de la législation afférente à ces derniers.

Je peux aussi vous confirmer que le taux horaire qui sera appliqué à ces actions sera identique au taux horaire des actions structurelles des CISP. La demande du secteur porte, en effet, non sur une différenciation du subventionnement des actions menées, mais sur la souplesse à réserver à l'introduction des actions, pour pouvoir initier celles-ci en tenant compte des contraintes du milieu carcéral et de l'exercice 2016 déjà entamé. C'est effectivement dans ce sens que nous travaillons.

Enfin, la mise en œuvre de ces actions implique une concertation avec plusieurs niveaux de pouvoir, dont le pouvoir fédéral. C'est le cas de toutes les interventions en milieu carcéral. C'est pourquoi une conférence interministérielle qui associe les ministres francophones se tiendra au mois prochain, au mois de juin. Le Fédéral y est associé en qualité d'observateur. Nous sommes également en contact, dans le cadre de cette mesure de lutte contre le radicalisme, avec la Fédération Wallonie-Bruxelles compétente en matière de l'aide au détenu.

Il est évident que les grèves, les climats de tension, les impératifs de sécurité font partie de ces circonstances particulières du milieu carcéral et sont de nature à entraver toutes les actions de formation et toutes les actions à la réinsertion des détenus. Nous sommes évidemment amenés à en tenir compte, à notre niveau, dans la mise en œuvre de ces mesures.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Drèze.

**M. Drèze** (cdH). - Sur un point précis, j'entends bien que le taux horaire sera identique au taux horaire pratiqué dans le secteur des CISP. Vous indiquez que le secteur est plus demandeur de souplesse que d'une intervention spécifique d'amélioration de ce taux horaire.

Pouvez-vous préciser, le cas échéant, de quelles mesures de souplesse on parle pour rendre le propos un peu plus concret ?

**Mme la Présidente.** - On peut considérer que l'incident est clos. Je pense que vous devrez revenir avec une question complémentaire pour avoir un peu plus de précision.

## **ORGANISATION DES TRAVAUX**

*(Suite)*

### *Interpellations et questions orales retirées*

**Mme la Présidente.** - La question orale de M. Stoffels à Madame Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la formation en alternance pour les jeunes de moins de 16 ans » est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Je vous donne rendez-vous le 7 juin, même lieu, même horaire.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 15 heures 50 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

M. Olivier Destrebecq, MR  
M. Benoît Drèze, cdH  
Mme Virginie Gonzalez Moyano, PS  
M. Laurent Henquet, MR  
M. Dimitri Legasse, PS  
Mme Patricia Potigny, MR  
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo  
Mme Éliane Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation  
Mme Mathilde Vandorpe, cdH  
Mme Olga Zrihen, Présidente

## ABRÉVIATIONS COURANTES

ACS	agent contractuel subventionné
ACTIRIS	Office Régional Bruxellois de l'Emploi
ADG	Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft
ALE	agence locale pour l'emploi
APE	aides à la promotion de l'emploi
ASBL	Association Sans But Lucratif
CCE	Conseil du Contentieux des Étrangers
CEFA	Centre d'éducation et de formation en alternance
CESRBC	Conseil Économique et Social de la Région Bruxelles-Capitale
CESS	Certificat d'enseignement secondaire supérieur
CESW	Conseil économique et social de Wallonie
CISP	convention d'insertion socioprofessionnelle
CNT	Conseil national du Travail
COCOF	Commission communautaire française
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRF	Conseil régional de la formation du personnel des pouvoirs locaux
DPR	Déclaration de politique régionale
e-WBS	e-Wallonie-Bruxelles Simplification
EASI-WAL	E-Administration, Simplifications
EFE	Formation professionnelle et continue
EFT	Entreprises de formation par le travail
EURES	European Employment Services (Réseau européen d'informations sur l'emploi)
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
GPSW	Groupe des Partenaires sociaux wallons
HORECA	sigle du secteur de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Cafés
IDEA Consult	Bureau d'Études et de Conseil accompagne votre développement économique et social
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
OISP	organismes d'insertion socioprofessionnelle
ONEM	Office national de l'emploi
ONSS	Office national de sécurité sociale
ORPSS	Office des régimes particuliers de sécurité sociale
P.M.E.	petite et moyenne entreprise
SAACE	structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi
SERV	Sociaal-Economische Raad van Vlaanderen
SESAM	Soutien à l'Emploi dans les Secteurs d'Activités Marchands
TPE	très petites entreprises
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UNIPSO	Union des entreprises à profit social
UVCW	Union des Villes et Communes de Wallonie
VDAB	Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding